



# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE MJC de Fontaines Saint-Martin

**Mercredi 24 janvier 2024 à 19h**  
**Grande Salle de la MJC - Fontaines Saint-Martin**

Chères adhérentes, chers adhérents,

Nous vous convoquons à l'Assemblée Générale Ordinaire de la MJC de Fontaines Saint-Martin.

Cette Assemblée Générale porte sur l'exercice 2022-2023. Nous vous attendons nombreux pour découvrir le bilan de la saison dernière et voter pour les représentants de la MJC. Ce sera l'occasion d'échanger autour des enjeux de votre association.

## Ordre du jour :

- Présentation des rapports moral, d'activité et financier
- Présentation du rapport d'orientation et du budget prévisionnel
- Présentation des candidats à l'élection des membres du Conseil d'administration
- Temps d'échanges avec les participants
- Votes

## Vous serez invités à vous prononcer par vote sur :

- L'approbation du Procès-Verbal de la dernière assemblée générale du 29 janvier 2022
- L'approbation du rapport moral
- L'approbation des comptes
- L'approbation du rapport d'orientation et du budget prévisionnel
- L'élection des membres du Conseil d'administration

L'ensemble des rapports et des documents annexes sont d'ores et déjà accessibles en téléchargement sur notre site internet <http://www.mjc-fsm.com/assemblee-generale/> en format papier sur demande auprès de l'accueil.

## Pour candidater au Conseil d'administration :

Il n'est pas trop tard ! Renvoyez le formulaire (disponible sur notre site internet) prévu à cet effet à [contact@mjc-fsm.com](mailto:contact@mjc-fsm.com) au plus tard le 19 janvier 2024 (délais de rigueur).

## Pour voter :

**Vous ne pouvez pas participer ? Prenez part à l'AG en donnant votre pouvoir et déposez-le à l'accueil avant le 23 janvier 2024.** Retrouver le « bon pour pouvoir » en téléchargement sur notre site internet ou directement à l'accueil.

Pour mémoire : modalités de vote conformément aux statuts de la MJC (article 8) :

- Les adhérents **ayant 16 ans révolus et à jour de cotisation d'adhésion peuvent voter.**
- Pour les adhérents de **moins de 16 ans, le représentant légal dispose d'autant de voix que de mineurs représentés.**
- L'assemblée générale ordinaire **délibère que si 20% des membres sont présents ou représentés, chaque personne physique ne pouvant être porteuse de plus de 5 mandats de représentation (mineurs compris).**

Pour toutes questions, vous pouvez nous contacter par mail à [contact@mjc-fsm.com](mailto:contact@mjc-fsm.com) ou par téléphone au 04 78 22 06 87

Nous comptons sur votre participation et vous remercions sincèrement pour votre soutien.

Cécile Chalus, présidente de la MJC de Fontaines Saint Martin